

MUNICIPALITÉ DES BERGERONNES
MRC LA HAUTE-CÔTE-NORD
PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la
Municipalité des Bergeronnes relative à l’adoption du budget 2025, tenue
à la salle du conseil de l’édifice municipal situé au 424, rue de la Mer le
11 décembre 2024 à 19 h30, sous la présidence de Nathalie Ross, maire.

Sont présents: Jean-Sébastien Naud, conseiller siège numéro 2
 Christian Bernard Oyourou, conseiller siège numéro 3
 Luc Gilbert, conseiller siège numéro 4
 Hervé Gaudreault, conseiller siège numéro 5
 François Maltais, conseiller siège numéro 6

Est absent : Martin Simard, conseiller siège numéro 1

Est également présente : Nicole Maltais, directrice générale et greffière-
 trésorière

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue du maire;
2. Lecture et adoption de l’ordre du jour; ⁽⁴⁷³⁹⁾
3. Présentation et adoption du budget de l’année 2025; ⁽⁴⁷⁴⁰⁾
4. Présentation et adoption du programme triennal d’immobilisations
(PTI) 2025-2026-2027; ⁽⁴⁷⁴¹⁾
5. PÉRIODE DE QUESTIONS;
6. FERMETURE DE L’ASSEMBLÉE.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le maire constate que le quorum est respecté et déclare l’assemblée
régulièrement constituée.

L’avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été notifié à
tous les membres du conseil municipal dans les délais légaux et qu’elle est
régulièrement tenue selon la loi.

24-12-4739

Lecture et adoption de l’ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Hervé Gaudreault
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE l’ordre du jour soit accepté tel que présenté.

24-12-4740

Présentation et adoption du budget de l’année 2025

CONSIDÉRANT QU’en vertu de l’article 954 du Code municipal du
Québec, le conseil d’une municipalité locale doit, durant la période allant
du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Sébastien Naud
APPUYÉ PAR le conseiller Christian Bernard Oyourou
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE les prévisions budgétaires 2025 soient adoptées telles que présentées.

Présentation et adoption du programme triennal d’immobilisations
(PTI) 2025-2026-2027

CONSIDÉRANT QU’en vertu de l’article 953.1 du Code municipal du Québec, le conseil doit, au plus tard, le 31 décembre de chaque année, préparer et adopter le programme triennal d’immobilisations pour les trois (3) exercices financiers subséquents;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller. Jean-Sébastien Naud
APPUYÉ PAR le conseiller Christian Bernard Oyourou
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

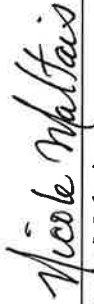
QUE le programme triennal d’immobilisations 2025-2026-2027 soit adopté tel que présenté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

FERMETURE DE L’ASSEMBLÉE

L’ordre du jour étant épuisé, le conseiller Luc Gilbert demande la levée de la séance. Le Maire déclare la réunion close à 19 h 53.

Signé _____
Nathalie Ross, maire

 _____
Nicole Maltais
Directrice générale et greffière-trésorière

« Je, Nathalie Ross, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal. ».